

REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON ET L. DE COSTER.

—
5^e SÉRIE. — TOME VI.



BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE DE DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

—
1874

SCEAUX

DES

ANCIENNES INSTITUTIONS MÉDICALES

DE LA LORRAINE.

(1572 — 1872.)

Pl. III.

Et hæc meminisse....

Un certain nombre de travaux ont été publiés sur la célèbre université de Pont-à-Mousson. Mon intention serait de compléter ces divers écrits, en donnant ici la description des sceaux qui se rapportent aux différentes institutions médicales de la Lorraine, lesquelles, par suite de la suppression de l'école secondaire de médecine et de l'établissement d'une faculté à Nancy, rentrent désormais dans le domaine archéologique.

I.

SCEAU DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PONT-A-MOUSSON,
ET PLUS TARD DE NANCY.

Le 5 décembre 1572, le souverain-pontife Grégoire XIII expédiait au duc de Lorraine Charles III les bulles qui donnaient à l'université de Pont-à-Mousson l'institution canonique.

D'après le plan primitif, l'université devait comprendre, outre un collège destiné à l'enseignement des humanités, une faculté de droit, une faculté de théologie, une faculté des arts (répondant à peu près à nos facultés actuelles des sciences et des lettres), enfin une faculté de médecine.

Les difficultés qui assiègent les établissements récents, dit l'historien A. Digot, ne permirent pas de réaliser d'abord ce programme dans son entier. On ne possédait pas les fonds nécessaires. Les cours de médecine ne commencèrent qu'en 1592, et la faculté ne fut complètement organisée qu'en 1598. Elle eut pour premier doyen Charles Le Pois, conseiller du duc Charles III et l'un des meilleurs médecins de la fin du xvi^e siècle.

C'est de cette époque que date le sceau dont nous donnons la description. Ce cachet (pl. III, fig. 1), de sept centimètres environ de diamètre, se trouve au Musée lorrain. Il représente les armoiries de Pont-à-

Mousson (1); sur le pont se trouvent deux personnages : l'un, assis sur une chaise garnie de gros clous, soutenue d'un marchepied dont la structure est assez étrange, la tête couronnée d'un cercle fleurdelisé, tient de la main gauche un sceptre surmonté d'une fleur de lis. C'est évidemment l'image de la sainte Vierge. L'autre personnage, ailé et à genoux, présente une plume de la main droite, tandis que la gauche est appuyée sur un coffret (les arcanes de la médecine) portant un encrier et un parchemin (probablement la charte); au-devant de lui est placée la première partie du corps d'un bœuf. A cet attribut on reconnaît saint Luc évangeliste, patron des médecins (2).



(1) Les armes de Pont-à-Mousson sont :

D'azur au pont adextré et senestré de deux tours d'argent, en chef de Bar.

Le blason que nous représentons ci-contre, d'après M. Lapaix, graveur, héraldique à Nancy, porte des tours différentes de celles qui se trouvent sur notre sceau; celles-ci sont surmontées d'un toit et pavillonnées, tandis qu'ici elles sont simplement crénelées. Le nombre des fenêtres sur chaque tour n'est pas le même également.

(2) Si l'on en croit la tradition, l'évangeliste saint Luc était médecin. Après avoir entendu saint Paul à Antioche, Luc devint le disciple de ce grand apôtre et le plus fidèle compagnon de ses travaux; aussi pense-t-on que c'est de lui que parle saint Paul dans l'épître aux Colossiens (ch. IV, vers. 14) : « *Salutat vos Lucas medicus charissimus et Demas.* » — Saint Jérôme, de son côté, assure que saint Luc excellait dans la profession de médecin et qu'il ne cessa pas de l'exercer jusqu'à

La légende du pourtour porte : ✠ · SIGILLVM · MAGNV·M·FACVLTATIS · MEDICÆ · MVSSIPONTANÆ. Toutefois, sur le dessin représenté pl. III, fig. 1, ce dernier mot est remplacé par NANCEIANÆ; nous en donnons plus loin l'explication.

Nous ne suivrons pas la faculté de médecine dans

la fin de sa vie, au milieu des occupations et des traverses de la prédication évangélique. C'est d'après cela que saint Luc serait devenu le patron des médecins. — Le bœuf représenté aux pieds des deux personnages est l'emblème de cet évangéliste. Le point qui se trouve entre les cornes n'est autre chose que la marque faite par le compas du graveur en traçant le cercle dans lequel tout le sceau est renfermé.

La Vierge, assise et couronnée, devant laquelle est prosterné le saint, fait allusion ici à une pieuse croyance d'après laquelle Luc serait l'auteur, comme peintre, de portraits de la mère du Sauveur. Cette tradition est surtout très-répandue dans l'Église grecque où l'on conserve depuis une haute antiquité plusieurs images de la vierge Marie, dont l'origine est attribuée à saint Luc. Théodore, lecteur, qui florissait en 527, raconte que l'impératrice Eudoxie envoya, de Jérusalem, à Pulchérie, une image de la sainte Vierge que saint Luc avait peinte. Nicephore Caliste, qui écrivait vers la fin du XIII^e siècle, rapporte la même chose, et le portrait qu'il traça de la physionomie de la Vierge, sur la foi d'un certain Épiphanes, répond si exactement à l'image attribuée à saint Luc et conservée à *Monte-Virgine*, que de bons auteurs ne doutent pas qu'elle n'ait servi de prototype à cette description, à moins qu'on ne suppose le tableau fait d'après la description même.

Ceux qui contestent à saint Luc les portraits de la vierge Marie en attribuent l'origine à un certain *Luca Santo*, peintre florentin, qui vivait au IX^e siècle. (Consulter, à cet égard, la *Biographie universelle de Michaud* et les sources originales auxquelles renvoie l'auteur.)

La présence de la vierge Marie sur le sceau pourrait encore être l'emblème de la protection sous laquelle la faculté de médecine de Pont-à-Mousson serait placée par saint Luc, qui, à titre d'hommage, lui présenterait une plume pour signer le décret de fondation.

toutes les phases de son histoire; disons seulement que, vers la fin du xvi^e siècle, l'université de Pont-à-Mousson parvint à un haut degré de prospérité. Les grands hommes que Charles III y avait attirés, autant que la faveur qu'il leur marqua, contribuèrent à la rendre fameuse. En 1594, elle comptait plus de 900 élèves. La consommation du papier, tant pour les écritures que pour les thèses et les impressions, était devenue si considérable, dit l'historien A. Digot, qu'il fut nécessaire d'établir une papeterie à peu de distance de Pont-à-Mousson, entre les villages de Blénod et de Jézainville.

Une chaire d'anatomie et de chirurgie fut fondée le 3 janvier 1602, et le duc en chargea Pierre Barrot, aux gages de 400 francs, après s'être dûment informé des « sens, suffisance, capacité, diligence et expérience » de sa personne. »

Pendant les années calamiteuses de la première occupation française, les facultés de droit et de médecine qui, au commencement du siècle (1607), ne comptaient pas moins de quatre cents étudiants, perdirent tellement de leur importance que la première se vit réduite à deux professeurs, et la seconde à un seul. Ce dernier même avait renoncé à enseigner et ne pouvait conférer de grades. Les cours rouvrirent, paraît-il, en 1646, car, d'après le P. Abram, cette année, toutes les facultés, tant de théologie que de droit et de médecine, assistaient en robes de cérémonie à la messe solennelle du patron de la Lorraine, saint Nicolas, que l'on s'était remis à célébrer.

La seconde occupation française, sous Charles V, ne nuisit pas autant que la première à l'université de

Pont-à-Mousson. Louis XIV obligea bien tous les professeurs à lui prêter serment de fidélité, mais il n'en suspendit aucun et les cours ne subirent pas d'interruption. Toutefois, « le désordre des guerres » amena dans la discipline un relâchement qui fit décheoir cette institution « de la réputation qu'elle s'était acquise chez les étrangers qui y accouraient de toutes parts pour y acquérir « la connaissance des lettres divines et humaines. » Le 6 janvier 1699, le duc Léopold promulgua un édit en 48 articles (Lepage, *Ann.* 1875), afin de « la remettre « dans son ancienne splendeur, en rétablissant la pureté de « ses exercices, suivant les anciens statuts, en réglant « la forme des études de chaque faculté, fixant le nombre « et les devoirs des professeurs et la conduite des « étudiants. »

L'art. 55 est relatif particulièrement aux cours de la faculté de médecine; l'art. 53 concerne la maîtrise en pharmacie; l'art. 41 est spécial au jardin botanique; l'art. 44 règle la police des étudiants et les peines dont ils se rendraient passibles en contrevenant aux règlements...., etc. (1).

Sous Léopold eurent lieu quelques démarches pour transférer à Nancy l'université de Pont-à-Mousson (2). Ces tentatives n'aboutirent à aucun résultat; au contraire, cette université, objet constant des sollicitudes et des

(1) Consulter pour plus de détails : *Histoire manuscrite de l'Université de Pont-à-Mousson*, par le P. ABRAM; — *Dictionnaire historique des Ordonnances de Lorraine*, par G. DE ROGÉVILLE; — *Notice historique sur les Jardins botaniques de Pont-à-Mousson et de Nancy*, par M. GODRON.

(2) A. DIGOT, *Histoire de Lorraine*, t. VI, p. 423.

libéralités du duc, ne tarda pas à recevoir une vie nouvelle et continua à exister dans la même ville jusqu'en 1768, époque à laquelle le roi Louis XV, par lettres patentes données à Compiègne, le 3 août, ordonna la translation à Nancy, pour le 1^{er} octobre, de l'université de Pont-à-Mousson. La faculté de médecine donna ses leçons, fixa ses assemblées et procéda aux examens dans les salles du collège royal de médecine, dont le jardin botanique fut mis à sa disposition pour y faire « l'explication des plantes. »

Séparées pendant quelques années à cause des difficultés inhérentes à la nouvelle installation, les différentes facultés ouvrirent, en 1778, leurs cours dans le bâtiment nommé aujourd'hui l'Université, où elles les continuèrent jusqu'à l'époque de leur suppression en 1792.

La faculté de médecine de Nancy conserva le sceau de la faculté de Pont-à-Mousson, en substituant le nom de Nancy à celui de la première ville, en sorte qu'il eut pour légende : SIGILLVM · MAGNVM · FACVLTATIS · NANCEIANÆ. (Pl. III, fig. 1.) Le graveur enleva au burin le mot primitif pour y substituer une pièce en laiton dont on reconnaît parfaitement la soudure; cette pièce porte le nom de la nouvelle résidence inscrit en caractères plus modernes et faciles, par cela même, à distinguer de ceux du reste de la légende dont le style est celui des lettres du xvi^e siècle.

II.

SCEAUX DU COLLÈGE ROYAL DE MÉDECINE DE NANCY.

On sait combien la Lorraine est redevable à Stanislas d'institutions utiles. Les sciences ne furent point oubliées par le roi bienfaisant, et le 15 mars 1752, en vertu de lettres patentes signées à Lunéville, le collège royal de médecine était créé. La date de cette fondation est rappelée sur les deux sceaux dont nous donnons la description.

Le grand sceau ⁽¹⁾, de forme circulaire, a 0^m,045 de diamètre. Il porte, dans le *champ*, une femme, emblème de la médecine, tenant de la main droite un serpent, de la gauche un miroir reflétant la lumière du ciel figurée par le soleil perçant les nuages ; son bras droit est appuyé sur un socle aux armes de Leszczinski ⁽²⁾, supportant un fût de colonne brisée, au bas de laquelle poussent différentes herbes, symbolisant ainsi la destruction et le renouvellement de la vie. Autour, en *légende*, SIGILLVM COLLEGII REGALIS MEDICORVM NANCEIANORVM. Enfin, au bas ; en *exergue*, la date : MDCCLII. (Pl. III, fig. 2.)

Le petit sceau ⁽³⁾, de forme elliptique, mesure seulement 0^m,025 de long, sur 0^m,025 de large. Il présente : dans

⁽¹⁾ Il appartient à M. le docteur Ed. Simonin, directeur honoraire de l'École de médecine, aujourd'hui professeur à la Faculté.

⁽²⁾ D'or au rencontre de buffle de sable bouclé d'argent.

⁽³⁾ L'empreinte m'en a été communiquée par M. N. Nicklès pharmacien à Benfeld (Bas-Rhin).

le *champ*, une colonne brisée sur un sol d'où poussent plusieurs herbes; le socle de la colonne porte les armes de Leszczinski sur un cartouche surmonté d'une couronne fermée. Un serpent s'enroule en spirale sur le fût de la colonne et semble regarder à droite un soleil lançant ses rayons. Autour, en *légende* : SIGILL. COLL. R. M. NANCEIANORM (*Sigillum Collegii Regii Medicorum Nanceianorum*). Au bas, en *exergue*, la date : 1752. (Pl. III, fig. 3.)

III.

COLLÈGE DE CHIRURGIE.

Stanislas aurait désiré donner aux chirurgiens de Nancy une organisation semblable à celle que les médecins venaient de recevoir, ou, pour mieux dire, les réunir dans la même corporation; une note rédigée par lui et conservée dans la bibliothèque de Nancy ne laisse aucun doute à cet égard; mais la distinction qui séparait les médecins et les chirurgiens était encore trop profonde pour être effacée par un acte du pouvoir législatif; la réunion projetée par le Roi devait être l'œuvre du temps et des circonstances; les chirurgiens obtinrent, en 1770, du roi Louis XV, l'autorisation d'ouvrir une école dans le collège qu'ils avaient fondé à Nancy, et les deux compagnies subsistèrent l'une à côté de l'autre jusqu'à la révolution (1).

(1) *Recueil des Ordonnances*, t. XII, p. 524. — DURIVAL, pp. 358 et 359. — ABBÉ LIONNOIS, p. 181 et 182. — A. DIGOT, *Histoire de Lorraine*, t. VI, p. 272.

Je ne connais pas de sceau qui se rattache à cette institution. Cependant le Musée historique lorrain possède un cachet en cuivre ⁽¹⁾ se rapportant à l'exercice de la chirurgie dans la prévôté des Charmes, sous le règne de Stanislas. Il est oval, de 0^m,020 de long sur 0^m,026 de large; on y voit : dans le *champ*, une croix de Lorraine surmontée d'une fleur de lis couronnée, le tout entouré de deux branches d'olivier reliées inférieurement. En légende circulaire : CHARMENSIS CHIRVRGIÆ SIGILLVM. (Pl. III, fig. 4.)

Nous extrayons de l'intéressante histoire de Charmes, de M. Renauld ⁽²⁾, quelques détails propres à nous renseigner sur l'origine et la signification de ce petit monument. Un et parfois deux chirurgiens, subventionnés par la ville, étaient chargés du service de santé dans le ressort de la prévôté. On lit à cet effet, dans le compte de 1714, qu'une commission de chirurgiens de la prévôté de Charmes avait été donnée aux sieurs Mengin et Doré par Jean-Baptiste le Voyer, premier médecin de Son Altesse Royale, chef et garde des chartes et privilèges de la chirurgie et barberie de ses États. — Compte de 1754 : Le sieur Nicolas Henry, de Lunéville, licencié de la faculté de médecine de Pont-à-Mousson, est nommé médecin stipendié à Charmes. — Compte de 1760 : Payé 100 francs au sieur Tournay, docteur médecin stipendié en cette ville, pour six mois de ses gages.

Cette institution semble se rapporter beaucoup à celle

⁽¹⁾ Don de M. Berbain, collectionneur à Charmes.

⁽²⁾ RENAULD, *La ville de Charmes-sur-Moselle*, p. 154.

qui existe aujourd'hui en France, sous le nom de *médecins cantonaux*. Le sceau du Musée lorrain paraît être celui d'un de ces médecins contemporains du règne de Stanislas, comme l'indique la présence simultanée de la croix de Lorraine et de la fleur de lis.

IV.

COLLÈGE DES APOTHICAIRES.

Les premiers règlements relatifs à l'exercice de la profession des apothicaires en Lorraine sont dus à Henri le Bon (1615 et 1625). Les maîtres apothicaires de Nancy (dit Durival) s'étant appliqués pendant plusieurs années à *rechercher les moyens d'établir en cette ville de Nancy une maîtrise dans laquelle, par bonnes et justes lois, soit réglée la dispensation des médicaments qui doivent être soumis à la nécessité des maladies*, arrêterent entre eux plusieurs articles, les 20 avril 1624 et 2 avril 1626, qui furent approuvés seulement en 1640 par Ferri d'Haracourt, bailli de Nancy (1). Plus tard Charles IV, par lettres patentes en date du 4 mai 1665, donna un règlement plus étendu et créa à Nancy une maîtrise en pharmacie. De son côté, Léopold, dans son édit du 6 janvier 1699, permit l'établissement à Pont-à-Mousson d'une *pharmacie*, c'est-à-dire d'une maîtrise semblable à celle qui existait à Nancy (2). Le registre de la corporation des pharmaciens,

(1) ABBÉ LIONNOIS, *Histoire de Nancy*, t. II, p. 183.

(2) Il y a encore, sur la pharmacie, une ordonnance du duc Léopold, du 28 mars 1708, un arrêt du Conseil d'État du 20 juillet 1730 et un autre du 11 juin 1751. Les lettres de 1755 avaient réduit le nombre des apothicaires de Nancy à 40, et plus tard le Conseil d'État, par arrêt du

conservé aux archives de la Meurthe, porte en titre (nous apprend M. Lepage), les « Règlements et Statuts pour
« les maîtres apothicaires de Pont-à-Mousson, faits par
« les doyens et professeurs de la faculté de médecine, etc. »
Ce registre commence en 1699 et se termine en 1788.

Charles IV, par ordonnance du 12 août 1626, avait accru la faculté d'une chaire de pharmacie et en avait pourvu Claude Haguénier, de Pont-à-Mousson.

Lorsque, deux siècles plus tard, on organisa en France les écoles secondaires de médecine et ensuite les écoles dites préparatoires de médecine et de pharmacie, les décrets de fondation réservèrent bien un enseignement spécial pour les pharmaciens, mais cette disposition, à Nancy du moins, ne fut jamais observée, et les aspirants au titre de maîtres en pharmacie n'eurent jamais de cours distincts de ceux destinés aux aspirants au doctorat.

Nous n'avons pu découvrir de sceau ou cachet se rapportant à la corporation des apothicaires en Lorraine, ou se rattachant à leur profession.

V.

ÉCOLE SECONDAIRE ET ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE.

La suppression de l'université, en 1792, ne priva pas

41 juin 1761, descendit ce nombre à 6. Le 8 mai 1761, les apothicaires réunis décidèrent qu'ils fourniraient gratuitement aux pauvres malades de la campagne seulement, sur les certificats des curés, tous les remèdes prescrits par la Chambre des consultations du Collège royal de médecine. Chaque apothicaire devait supporter cette charge charitable à son tour pendant deux mois de l'année. (*Loc. cit.*, p. 181.)

pour longtemps Nancy de l'enseignement médical. En 1797, M. de Haldat établit dans cette ville des cours libres de médecine, d'anatomie et de physiologie, concurremment avec ceux que M. J.-B. Simonin y organisait de son côté (1). Les deux enseignements marchèrent de front jusqu'en 1808, époque à laquelle les deux professeurs se réunirent et jetèrent les bases d'une nouvelle école qui reçut, en 1822, une consécration officielle avec le titre d'école secondaire de médecine. Vingt ans plus tard, en 1843, cette dénomination fut changée en celle d'école préparatoire de médecine et de pharmacie. Grâce à la direction intelligente qu'elle ne cessa de recevoir depuis sa fondation, au succès d'un enseignement donné par d'habiles et zélés professeurs, l'école de Nancy conquit un rang important parmi les établissements de cet ordre. On peut la considérer comme la sentinelle avancée qui préparera le retour à Nancy des établissements d'enseignement supérieur (2).

Les cachets de l'école secondaire (1822-1843) et de l'école préparatoire (1843-1872), sont absolument identiques et sans aucun caractère artistique. Ils ont une forme ovale de 0^m,050 de long, sur 0^m,025 de large environ; au

(1) Voy. le travail de M. J. Renauld sur l'enseignement libre de la médecine à Nancy (*Journal de la Société d'Archéologie*, février 1873).

(2) Par suite du décret de 1854, relatif au rétablissement à Nancy d'une faculté des sciences, les cours de l'École furent un peu modifiés de façon à s'harmoniser avec ceux qui étaient donnés parallèlement par la Faculté. Le professeur de physique fit, en outre, pendant plusieurs années, à la faculté des sciences, un cours supplémentaire de physique médicale destiné uniquement aux élèves de l'École.

centre se trouve une masse entourée du serpent symbolique de la médecine, et autour on lit le nom de l'établissement auquel ils se rapportent : ÉCOLE SECONDAIRE DE MÉDECINE DE NANCY (Pl. III, fig. 5); ou bien : ÉCOLE P^{RE} DE MÉDECINE ET DE PHARM^{IE} DE NANCY. (Pl. III, fig. 6.)

Ces divers timbres, gravés en creux, étaient destinés à servir à sec. L'école secondaire en possédait un second, de forme circulaire et de 0^m,050 de diamètre, portant les lettres en relief et devant être enduit d'encre grasse. Le dessin et la légende étaient complètement identiques à ceux du premier. L'école préparatoire, de son côté, avait également un timbre sec pour l'usage du directeur, sur lequel le serpent était remplacé par le simple mot DIRECTION, avec le nom de l'école au pourtour. Nous ne l'avons pas fait graver; il est ovale, de même dimension que le précédent, et dénué de tout intérêt pour l'art.

J. CHAUTARD.

Fig. 1



Fig. 3



Fig. 4



Fig. 2



Fig. 5



Fig. 6

